

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_016

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230531-2023_016-DE

Date de la convocation
23/05/2023

Date d'affichage
23/05/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/06/2023

Publication ou
notification le :
02/06/2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 31 Mai

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. FERRY
Denis, MM : MILLIROUX Julien à M. BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc à
Mme BONY Martine
Absent(s) : M. FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Création d'Emploi non permanents liés à l'Accroissement Temporaire ou Saisonnier d'Activité (article L332-23 1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique)

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les
emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la délibération 2020_085 en date du 17 novembre 2020,

Considérant la nécessité de pouvoir faire face à un accroissement temporaire
d'activité ou à un besoin saisonnier d'activité pour l'ensemble des services de la
collectivité, la création d'emplois non permanents, lorsque le bon
fonctionnement des services l'exige est nécessaire afin de gérer plus
efficacement et plus rapidement les affaires communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'emplois non permanents nécessaires à l'accroissement
temporaire d'activité, pour le bon fonctionnement de l'ensemble des
services de la collectivité, tel que
 - 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35/35^{ème}), à partir du
1er juin 2023 pour 18 mois
 - 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet (35/35^{ème}), à partir du
1er juin 2023 pour 18 mois
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35/35^{ème}), à partir du

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230531-2023_016-DE

1er juin 2023 pour 18 mois

→ 1 poste d'ATSEM à temps complet (35/35^{ème}), à partir du 1er juin 2023 pour 18 mois,

- prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget,
- autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents dans ce but,
- prend acte que Madame le Maire s'engage à rendre compte au Conseil Municipal.

Cette délibération annule la délibération n°2023_005 en date du 31 Janvier 2023

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230531-2023_017-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_017

Date de la convocation
23/05/2023

Date d'affichage
23/05/2023

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 6
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/06/2023

Publication ou
notification le :
02/06/2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 31 Mai

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. FERRY
Denis, MM : MILLIROUX Julien à M. BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc à
Mme BONY Martine
Absent(s) : M. FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Adduction d'Eau - Parcelle Agricole

Madame le Maire rappelle la demande d'adduction d'eau pour la parcelle
cadastrée ZB 77, non constructible, selon le document d'urbanisme de la
commune.

Madame le Maire rappelle les délibérations n°2019_025, n°2020_065,
n°2021_040 et n°2022_051.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise SARL OLLIER TP
correspondant aux travaux de raccordement au réseau d'eau potable communal de
la parcelle ZB 77 d'un montant de 2 130,00 € HT soit 2 556,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Répond favorablement à la demande d'adduction d'eau de la parcelle ZB 77,
au droit du réseau communal,
- Fixe le tarif de raccordement de la parcelle agricole ZB 77, non
constructible, selon le document d'urbanisme de la commune à 2 556,00 €
(montant total du devis),
- Accepte le devis de l'entreprise SARL OLLIER TP,
- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Martine Bony



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_018

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230531-2023_018-DE

Date de la convocation
23/05/2023

Date d'affichage
23/05/2023

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 6
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/06/2023

Publication ou
notification le :
02/06/2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 31 Mai

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. FERRY
Denis, MM : MILLIROUX Julien à M. BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc à
Mme BONY Martine
Absent(s) : M. FAUGERAS Florent

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération : Révision du Zonage d'Assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude du zonage
d'assainissement de la commune de Vernines réalisée en 2008, ainsi que la
délibération du 2 mars 2009 délimitant les zones d'assainissement collectif et
non collectif du territoire communal.

Madame le Maire fait part de l'évolution, depuis 2008, des modalités de
financement de l'assainissement non collectif et de la mise en place du SPANC.
Il est donc indispensable de procéder à la révision du zonage d'assainissement
de la commune de Vernines.

Madame le Maire rappelle le projet du dossier d'enquête publique
d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées.

Madame le Maire indique que le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au
"cas par cas" auprès de la mission régionale d'autorité environnementale
Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe). En date du 21 avril 2023, la MRAe décide que
le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver la révision du zonage d'assainissement,
- de charger Madame le Maire de solliciter le Président du Tribunal
Administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- de lancer une enquête publique,
- de préciser que le lancement et la procédure de cette enquête publique
feront l'objet d'un arrêté du maire
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches
nécessaires à l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20230531-2023_018-DE



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

